

Séance ordinaire du 11 décembre 2023



2023-12
334

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 11 décembre 2023 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - M. Frédéric Poulin
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon
Siège #5 - M. Vincent Breton
Siège #6 - M. Carl Boilard

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin
Siège #3 - M. Dave Roy

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

M. François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte. Elle demande aux élus d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

Les élus présentent les activités.

2023-12
335

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES
03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 04.01** - Séance ordinaire du 13 novembre 2023
- 04.02** - Séance extraordinaire du 29 novembre 2023
- 05** - CORRESPONDANCE
 - 05.01** - Bordereau de correspondance
- 06** - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 06.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 07** - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 07.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie (REPORTÉ)
 - 07.02** - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en novembre 2023 et des engagements du mois
 - 07.03** - Activité bénévole SSI - Activités de Noël à Courcelles
 - 07.04** - Renouvellement entente Croix-Rouge
 - 07.05** - Renouvellement de l'entente de Services animaliers 2024 - Escouade canine
- 08** - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
 - 08.01** - Réunion du comité des travaux publics
 - 08.02** - Ordre de changement projet construction bibliothèque
 - 08.03** - Demande de paiement no 3 Excel - Projet Bibliothèque
 - 08.04** - Demande de paiement no 3 Excavation Bolduc - travaux 18e Ave
 - 08.05** - Rapport plan d'action pour raccordements inversés
- 09** - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 09.01** - Réunion du comité des loisirs et de la culture
 - 09.02** - Protocole entente programme Biblio-jeux 2023-2024
- 10** - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
- 11** - RESSOURCES HUMAINES
- 12** - FINANCES
 - 12.01** - Activités et rapports financiers
 - 12.02** - Comptes du mois de novembre 2023 et engagements financiers du mois suivant
 - 12.03** - Dons et commandites
 - 12.04** - Demande 484 26e Ave - Taxes eau
 - 12.05** - Liste des personnes endettées pour taxes
- 13** - LÉGISLATION
 - 13.01** - Adoption du règlement 543-2023 - Mod. délégation pouvoir et autorisation dépenses
 - 13.02** - Avis de motion 545-2024 (Taxation 2024)
 - 13.03** - Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 13.04** - Nomination d'un maire suppléant
 - 13.05** - Autorisation de signature maire suppléant
 - 13.06** - Nomination des membres siégeant sur les comités et les conseils d'administration 2024
 - 13.07** - Calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil
- 14** - DIVERS
- 15** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2023-12
336**

04.01 - Séance ordinaire du 13 novembre 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2023-12
337**

04.02 - Séance extraordinaire du 29 novembre 2023

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 29 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - CORRESPONDANCE

05.01 - Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance, session de décembre 2023.

5.01.01 - Informations

- AgriRÉCUP - Tubulures acériques;
- FQM - Nouveau logiciel de gestion;
- MRC
 - Certificat de conformité - Règlement 541-2023;
 - Certificat de conformité - Règlement 542-2023;
 - Projet de règlement no 2023-93 et avis de motion décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection du centre administratif de la MRC
- MRC
- MSP - Lettre préparation hivernale;
- Villages-relais - Bulletin novembre 2023.

5.02.01 - Remerciements

- Cégep Beauce-Appalaches - Remerciement projet d'échange pédagogique (Génie civil).

06 - HYGIÈNE DU MILIEU

06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

Le directeur général dépose le tableau détaillé par catégorie, du tonnage collecté par Services Sanitaires Denis Fortier inc provenant de notre municipalité.

Ce document nous informe que le tonnage des déchets, des matières recyclables et compostables pour le mois de novembre 2023 est de:

	Total du mois 4 semaines	Cumulatif 2023	Comparatif 2022
Déchets industriels et commerciaux:	25.17 t	290.25 t	274.20 t
Déchets résidentiels:	18.04 t	285.11 t	287.81 t
Total à l'enfouissement :	43.21 tonnes	575.36 tonnes	562.01 tonnes
Matières compostables:	8.60 t	135.66 t	121.88 t
Matériaux secs mélangés:	21.77 t	294.17 t	280.08 t
Recyclage industriel et commercial:	11.53 t	129.12 t	130.48 t
Recyclage résidentiel:	15.52 t	129.42 t	130.36 t

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie (REPORTÉ)

Le conseiller siégeant sur le comité incendie étant absent, le sujet est reporté à une séance ultérieure.

2023-12
338

07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en novembre 2023 et des engagements du mois

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'accepter:

- Les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de novembre 2023 pour un montant de 24 941.54\$;
- Les engagements du mois de décembre 2023 reliés au service d'incendie, au montant de 30 930.00 \$.

Adoptée unanimement.

2023-12
339

07.03 - Activité bénévole SSI - Activités de Noël à Courcelles

Attendu la demande déposée par le service des loisirs de Courcelles:

- Utilisation d'un camion du SSI Haute-Beauce pour transporter le Père Noël lors de la fête de Noël le 15 décembre 2023 dès 18h30.

Attendu la recommandation positive du CSI aux conditions suivantes:

- Le camion sera conduit par des pompiers du SSI Haute-Beauce;
- Que la Municipalité gestionnaire inscrive cette activité bénévole à la police d'assurance;

Attendu qu'il est spécifié à la police d'assurance de la Municipalité gestionnaire du SSI que les activités non urgentes sont couvertes, sous réserve d'une autorisation écrite émanant de l'autorité compétente;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'autoriser le SSI de la Haute-Beauce à:

- Effectuer l'activité bénévole ci-haut mentionnée, le 15 décembre 2023, dans le cadre des fêtes de Noël;
- Utiliser les véhicules du SSI lors de cette activité sur le territoire de la municipalité de Courcelles selon les recommandations du comité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-12
340**

07.04 - Renouvellement entente Croix-Rouge

Attendu que les villes et municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et biens lors de sinistre;

Attendu le projet de renouvellement d'entente avec la Croix-Rouge pour des services aux sinistrés, déposé devant ce conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu:

- D'adopter l'Entente de services aux personnes sinistrées à convenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec;
- De mandater Mme Vanessa Roy, mairesse et M. François Nadeau, directeur général pour la signature du document.
- D'accepter de payer la contribution de 0.20 \$ / per capita pour chacune des périodes de 2023-2024 et 2024-2025 et de 0.21 \$ per capita pour 2025-2026, portant la contribution à 356.20 \$ pour l'exercice couvrant la période de décembre 2023 à novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-12
341**

07.05 - Renouvellement de l'entente de Services animaliers 2024 - Escouade canine

Attendu que l'entente entre la Municipalité de La Guadeloupe et Escouade Canine MRC 2017 arrive à échéance le 31 décembre 2023;

Attendu la nouvelle entente de service déposée par Escouade Canine et jointe à la présente:

- Émettre les médailles pour les chiens sur tout le territoire (porte-à-porte) au coût de 25 \$ chacune:
 - Licences et reçus fournis par la Municipalité;
- Tenir un registre à jour des chiens sur le territoire de La Guadeloupe;
- Recueillir les chiens et chats errants, blessés ou morts, dans les rues ou places publiques de la municipalité;
- Faire respecter le règlement municipal sur les animaux et émettre les constats d'infraction.
- Tarification à 3.52 \$/habitant pour l'année 2024, incluant le centre d'appel pour les citoyens 24 h/24 h;
- Durée de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre 2024;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu d'accepter l'entente telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

08.01 - Réunion du comité des travaux publics

Le comité des travaux publics n'a pas tenu de séance de travail en novembre 2023.

**2023-12
342**

08.02 - Ordre de changement projet construction bibliothèque

Attendu le résumé des ordres de changement (ODC) dans le cadre des travaux de construction de la bibliothèque déposé au conseil et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante:

- A-01 : modification matériaux des murs extérieurs 7 008.88 \$ + taxes
- A-02 (Me-03) : Isolation fondation, incluant les crédits: 2 642.05 \$
- A-03 Ajout d'une fontaine d'eau extérieure : 7 633.38 \$
- A-04 (ME-03): Ajout luminaire extérieur: 1 223.59 \$ + Taxes
- ADC A05: Soufflage de cloisons intérieures et Finition sous marquise: 9 780.92 \$

Attendu que ces travaux n'étaient pas inclus au devis ou sont dus à une modification des plans;

Attendu qu'ils ont été discutés en comité et approuvés;

Attendu que le financement temporaire autorisé au règlement d'emprunt no 540-2023 inclus un montant pour les frais d'imprévus (ODC);

Attendu que l'abreuvoir est subventionné à 100 % dans le projet à être déposé au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu:

- D'accepter les ordres de changements déposés;
- D'inscrire ces dépenses au règlement d'emprunt no 540-2023;
- De réclamer la dépense en lien avec l'installation d'un abreuvoir au programme PRIMA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-12
343**

08.03 - Demande de paiement no 3 Excel - Projet Bibliothèque

Attendu la demande de paiement # 3 déposée par Groupe Excel dans le cadre des travaux de construction de la bibliothèque municipale;

Attendu que la demande a été approuvée par les professionnels aux dossiers (architecture et ingénierie) au montant révisé de 261 188.64 + taxes (300 301.64 \$) incluant les taxes;

Attendu le financement temporaire du projet autorisé par le règlement d'emprunt 540-2023;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu d'approuver la demande de paiement et d'autoriser la direction générale à procéder au déboursé d'un montant de 261 188.64 \$ + taxes \$ tel qu'inscrit au certificat de paiement déposé par Moreau Architecte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

08.04 - Demande de paiement no 3 Excavation Bolduc - travaux 18e Ave

Le sujet est reporté à la séance extraordinaire prévu le 2023-12-11 à 19h30.

**2023-12
344**

08.05 - Rapport plan d'action pour raccordements inversés

Attendu que la municipalité a donné le mandat à WSP via la résolution # 2023-07-196 afin d'élaborer un plan de recherche des raccordements inversés pour répondre aux obligations de certains programmes de subvention ;

Attendu que "le plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales" est déposé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu que ce plan s'applique à l'ensemble de la municipalité et que le calendrier de réalisation y est joint;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'adopter le plan tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose le rapport mensuel des activités de novembre 2023, préparé par l'agente de développement au loisir et à la vie communautaire.

**2023-12
345**

09.02 - Protocole entente programme Biblio-jeux 2023-2024

Attendu le projet de Biblio-Jeux financé par le Plan d'action du Comité Je lis, tu lis, on lit en Beauce-Sartigan, géré par Alphare par le biais d'une entente spécifique en persévérance scolaire avec PRECA;

Attendu que ce projet permet le prêt gratuit de jeux pour les enfants de 0 à 12 ans à la bibliothèque municipale;

Attendu que la bibliothèque de la Ville de Saint-Georges prend en charge l'achat des jeux, la préparation des bacs, la gestion de la rotation des bacs et les frais d'abonnement annuel à l'Association des bibliothèques publiques du Québec;

Attendu le protocole d'entente "Programme biblio-jeux-2023-2024 à intervenir avec la Ville de St-Georges déposé à la présente résolution;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu que la Municipalité de La Guadeloupe:

- Accepte les termes de l'entente;
- Autorise M. François Nadeau, directeur général à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

Aucun procès-verbal à déposer

11 - RESSOURCES HUMAINES

12 - FINANCES

12.01 - Activités et rapports financiers

Les élus ont étudié les activités et rapports financiers déposés en comité plénier.

Le directeur général dépose:

- L'état des activités financières sommaires
- L'état des activités financières détaillées

**2023-12
346**

12.02 - Comptes du mois de novembre 2023 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu que les comptes du mois de novembre 2023 au montant total de 311 647.48 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes du mois:	56 666.72 \$
Salaires nets payés:	49 187.39 \$
Remise d'employeur & syndicat:	33 506.42 \$
Comptes à payer :	172 286.95 \$
Total:	311 647.48 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de décembre 2023 pour un montant total de 118 200.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

**2023-12
347**

12.03 - Dons et commandites

Attendu la demande de don et commandite étudiée par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin d'adopter la position suivante pour la demande et d'autoriser le déboursé :

- Polyvalente Bélanger - Bal des finissants 2024.....100\$

Adoptée unanimement.

**2023-12
348**

12.04 - Demande 484 26e Ave - Taxes eau

Attendu la demande d'ajustement de taxe d'égout déposée devant ce conseil pour la propriété de 9370-1878 Qc inc. matricule no 7292 50 4133 (484 26e Ave);

Attendu que le propriétaire du bâtiment a rencontré la municipalité afin:

- D'expliquer les raisons de la surconsommation d'eau, dont le résumé est joint à la présente résolution;
- De demander une diminution de la taxe d'eau / d'égout inscrite à son compte de taxes 2022 déposé;

Attendu que l'eau retournée à l'égout sanitaire était propre;

Attendu la recommandation qui s'en suit :

- Conserver le montant de taxe d'eau 6 817.20 \$ (taxes 2022)
- Annuler le montant de taxe d'égout 6 817.20 \$ (taxes 2022)

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu:

- D'annuler le montant de taxes d'égout de 6 817.20\$ conditionnellement au paiement complet de l'arréage au 31/12/2022 au plus tard le 1er février 2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-12
349**

12.05 - Liste des personnes endettées pour taxes

Attendu le dépôt en comité plénier, par la direction générale, de la liste des contribuables endettés pour taxes, pour l'exercice 2022;

Attendu que ce rapport exclut les dossiers des citoyens touchés par des ajustements de tarification au compteur d'eau, dossiers pour lesquels une procédure de recouvrement a été convenue avec les citoyens concernés;

Attendu que ce rapport précise que 22 citoyens, pour un montant total de 114 240.67 \$, seront en procédure de vente pour taxes non payées s'il n'y a pas d'entente avec ceux-ci d'ici quelques semaines;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à transmettre à la MRC Beauce-Sartigan, pour procédure de vente pour taxes non payées, les dossiers pour lesquels des taxes de l'exercice 2022 ne seront pas réglées au 12 février 2024, midi (12 h).

Adoptée unanimement.

13 - LÉGISLATION

**2023-12
350** **13.01 - Adoption du règlement 543-2023 - Mod. délégation pouvoir et autorisation dépenses**

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal (L.R.C. c. C-27.1), le conseil de la Municipalité La Guadeloupe a adopté le règlement no 413-2010 en matière de contrôle et de suivi budgétaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 961.1 du Code municipal du Québec (L.R.C. c. C-27.1), le Conseil a adopté le règlement 413-2010 pour déléguer à tout fonctionnaire de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité;

ATTENDU que la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

ATTENDU que le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'augmenter les autorisations de dépense de certain fonctionnaire;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller au siège no 2, M. Frédéric Poulin, à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 septembre 2023;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire tenue le 13 novembre;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Frédéric Poulin, conseiller au siège # 2

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le règlement portant le numéro 543-2023, présenté ci-après, soit adopté et qu'il ordonne et statue ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Dans tout le Règlement le titre directeur général et secrétaire-trésorier est remplacé par directeur général et greffier-trésorier

ARTICLE 3 L'alinéa a), article 3.1 de la section 3 est remplacé par le suivant :

a) Les personnes occupant les fonctions ci-après énumérées peuvent autoriser des dépenses et contracter au nom de la municipalité à la condition de n'engager ainsi le crédit de la municipalité que pour l'exercice courant et dans la limite des enveloppes budgétaires sous leur responsabilité :

- Dans tous champs de compétences :
 - Directeur général et greffier-trésorier : 24 999 \$
 - Secrétaire trésorière adjointe : 2 499 \$
- Dans les champs de compétences sous leur responsabilité :
 - Directeur des travaux publics : 14 999
 - Direction des Loisirs : 2 499 \$
 - Directeur incendie : 1 750 \$

ARTICLE 4

Le présent Règlement modifie le règlement 413-2010

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

Règlement adopté unanimement

Principales dates de procédure :

Avis de motion : 11 septembre 2023

Dépôt du projet de règlement : 13 novembre 2023

Adoption par le conseil : 2023

Affichage (promulgation) : 2023

Vanessa Roy
Mairesse

François Nadeau
Directeur général et greffier trésorier

13.02 - Avis de motion 545-2024 (Taxation 2024)

Mme Guylaine Gagnon conseiller au siège # 4, donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement portant le numéro 545-2024, règlement de taxation 2024 fixant les taux de taxes et les tarifications de services applicables à l'exercice financier 2024:

- Les taux des taxes de services;

- Les tarifs de compensation pour services municipaux;
- Les taux de raccordement aux services municipaux;
- Le taux d'intérêt sur les arrérages;
- Le nombre et les dates de paiements, etc.

**2023-12
351**

13.03 - Déclaration des intérêts pécuniaires

Attendu que le directeur général déclare avoir reçu les déclarations d'intérêts pécuniaires de chacun des élus, lors de la présente séance;

Attendu que M. Frédéric Poulin, élu lors du scrutin du 2022-02-27, a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires à la séance ordinaire du 13 mars 2023;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu de transmettre une copie certifiée conforme du relevé annuel des déclarations d'intérêts pécuniaires année 2023, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en respect de l'article 360.2 de la Loi sur les élections et référendums du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-12
352**

13.04 - Nomination d'un maire suppléant

Attendu qu'une Municipalité est tenue de nommer un conseiller afin de remplacer la mairesse et exercer les pouvoirs et devoirs de celle-ci lorsqu'elle est absente, empêchée de remplir sa charge ou suite à la vacance de la charge;

Attendu qu'il s'avère souhaitable de prévoir un substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence de la mairesse, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2024;

Attendu que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne par résolution celui-ci parmi ses membres;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de La Guadeloupe nomme M. Frédéric Poulin:

- À titre de maire suppléant pour siéger au conseil municipal et au comité relevant de la Municipalité;
- Conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence de la mairesse, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-12
353**

13.05 - Autorisation de signature maire suppléant

Attendu que M. Frédéric Poulin a été nommé à titre de maire suppléant (résolution 2023-12-352 Nomination maire suppléant 2024);

En conséquence,

Il est proposé et résolu:

- Que, M. Frédéric Poulin, maire suppléant, soit autorisé à signer les chèques, les contrats et autres documents administratifs de la municipalité La Guadeloupe;
- De retirer l'autorisation donnée à M. Carl Boilard, résolution 2021-12-307, l'autorisant à signer les chèques, contrats et autres documents administratifs de la municipalité La Guadeloupe;

- Que soient toujours signataires au compte les personnes suivantes, lesquelles seront autorisées à signer les chèques, les contrats et autres documents administratifs de la municipalité La Guadeloupe (une signature de chaque groupe devant apparaître sur les documents):
 - Groupe administratif:
 - M. François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier;
 - Mme Nathalie Gagnon, secrétaire-trésorière adjointe.
 - Groupe électif :
 - Mme Vanessa Roy, mairesse;
 - M. Frédéric Poulin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2023-12
354**

13.06 - Nomination des membres siégeant sur les comités et les conseils d'administration 2024

Attendu les documents désignant, pour l'année 2024:

- Les membres du conseil, au sein des comités du conseil;
- Les mandats;
- Les membres sur les différents conseils d'administration à titre de représentants municipaux.

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu d'adopter la proposition des membres désignés au sein des comités du conseil, les mandats et les membres sur les différents conseils d'administration, telle qu'annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-12
355**

13.07 - Calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu:

- Que les séances se tiendront le lundi (ou le lendemain en cas de congé férié le lundi) et débiteront à 20 h;
- Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024;
- Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier-trésorier conformément à la loi qui régit la Municipalité:

15 janvier	12 février	11 mars
8 avril	13 mai	10 juin
8 juillet	12 août	9 septembre

15 octobre (mardi)

11 novembre

9 décembre

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

14 - DIVERS

Aucun sujet.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

**2023-12
356**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h34

Vanessa Roy, mairesse

François Nadeau, directeur général